



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 39 | Date de convocation : 09 décembre 2025 |
| Nombre de conseillers présents : 25 | |
| Nombre de suffrages exprimés : 32 dont 7 pouvoirs | |

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLERE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_223 : Social - Convention de mise à disposition d'un logement d'urgence

Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre le CIAS Plaine Limagne et la communauté de communes Plaine Limagne le 16 décembre 2024,

Vu la délibération n°2024_152 validant le principe de mise à disposition du CIAS Plaine Limagne d'un logement d'urgence,

Considérant qu'il appartient au CIAS Plaine Limagne d'exercer la mission en matière de logements d'urgence,

Il est présenté à l'assemblée un modèle de convention entre la communauté de communes Plaine Limagne et le CIAS Plaine Limagne afin que la communauté de communes mette à disposition du CIAS le logement dont elle est propriétaire au 158 bis Grande Rue à Aigueperse afin d'en faire un logement d'urgence.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la signature de la convention telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser le président à signer ladite convention.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement